



Direction Emploi et Développement des Compétences

Décision n° 2025 - 1037

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi d'électrotechnicien éclairage public

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2025-66 du 8 octobre 2025 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L332-8 sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'au pôle Erdre et Loire un poste d'électrotechnicien éclairage public va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil du poste est le suivant :

- Réaliser l'entretien préventif et curatif des équipements électriques :
 - d'éclairage public
 - des marchés de plein air
 - des illuminations
- Mettre en sécurité les équipements suite aux bris
- Travailler ponctuellement en atelier électromécanique
- Dépanner des réseaux électriques

Décide,

Article 1 : L'emploi d'électrotechnicien éclairage public au pôle Erdre et Loire est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire d'adjoint technique, à savoir au minimum 366 IB et au maximum 387 IB, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

mis en ligne le :

28 NOV. 2025

Fait à Nantes, le **26 NOV. 2025**

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée



Aïcha BASSAL